

QUESTIONS CFTC

1. A France 24, les salariés sont tenus de demander des avances sur leurs frais de mission au moins 4 semaines à l'avance alors que dans le même temps les différents services concernés (rédaction, distribution, etc.) ne décident souvent de ces missions qu'à la dernière minute, même lorsque celles-ci pourraient être prévues bien à l'avance...

Cette situation met souvent les salariés en difficulté car ils se retrouvent obligés de régler des frais d'hôtel ou de nourriture etc. Pourtant les règles sont différentes dans les autres ex établissements de l'entreprise. Quand est ce que la direction compte mettre fin à cette discrimination?

La règle des 4 semaines n'existe pas chez France Médias Monde. Le service comptable procède à des règlements 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi. Les demandes d'avance sont traitées dans les 48h. Il est recommandé d'anticiper celles-ci afin qu'il soit possible de procéder aux virements avant le début de la mission.

Ci-dessous les procédures pour RFI et MCD/France 24.

Pour RFI :

- Un ordre de mission est établi systématiquement par le service. Celui-ci indique la date et l'heure de départ et d'arrivée du salarié en mission.
- L'ordre de mission donne la possibilité de demander une avance forfaitaire des indemnités journalières dont le montant est fixé par le Ministère de l'intérieur et qui se compose comme suit : 40% pour l'hôtel et le petit déjeuner, 20% pour le repas de midi, 20% pour le repas du soir, 20% de frais annexes. Lorsque les dépenses engagées sont plus importantes que l'avance forfaitaire perçue, il est possible de demander le remboursement des frais réels, sur présentation de justificatifs.
- L'ordre de mission permet par ailleurs de demander une avance de frais, estimé par le salarié, pour les taxis etc.... et qui doit obligatoirement être justifiée. L'avance est effectuée soit par virement (le mardi ou le jeudi) soit remis en espèce pour des zones de conflit ou de guerre.
- La réservation de l'hôtel et des transports peut également être effectuée directement par le service des missions. En règle générale, le transport est pris en charge par FMM, alors que l'hébergement doit être réglé sur place par le collaborateur. Dans le cas où une réservation d'hôtel est demandée, le forfait est diminué des 40% d'hébergement, et le collaborateur peut demander une avance pour ces frais, qui devront ensuite être justifiés.

Au retour de mission, le salarié devra présenter ses justificatifs et liquider ses frais de mission.

Pour France 24/MCD :

Comme pour RFI, l'ordre de mission doit être établi pour chaque mission. Ce n'est pas systématique aujourd'hui.

Les avances de frais sont traitées de la même manière qu'à RFI, à savoir qu'elles sont estimées par le salarié avant le départ et justifiées au retour de mission.

La réservation de l'hôtel et des transports peut être effectuée par le service de mission. Lorsque le salarié avance les frais (hébergement, transport, repas...) il est remboursé sur présentation des justificatifs à son retour, dans les 48h.

L'avance forfaitaire des indemnités journalières dont le montant est fixée par le Ministère de l'intérieur n'existe pas à France 24 ni à MCD.

2. De plus en plus les remplacements des absences de la tranche matinale de MCD ne sont plus assurés, ce que nuit gravement à cette tranche qui est censée être la plus écoutée par nos auditeurs. Nous avons constatés pendant les dernières semaines une situation inédite à MCD : l'absence de SDR pour la tranche matinale pendant une longue période. Comment expliquer-vous ces dysfonctionnements? Et comment est ce que la direction compte y remédier?

Les dysfonctionnements étaient dus à une absence simultanée des deux personnes travaillant sur ce poste. La direction étudie toutes les solutions pour régler les problèmes sur cette vacation.

3. Des membres d'encadrement à MCD auraient proposé de supprimer le poste de SDR de la tranche matinale. Confirmez-vous cette information? et si c'est oui quel sera l'avenir des salariés qui occupent cette fonction ?

La direction ne confirme pas une telle proposition. Cependant, une réflexion sur l'avenir de cette fonction est cours d'étude.

4. Pour la première fois à MCD nous avons été absents du tournoi de Roland Garros. Quelles sont les raisons? Pourquoi les missions de MCD pour couvrir des événements importants se raréfient de plus en plus ?

L'absence au tournoi de Roland Garros est un choix éditorial, la direction souhaitant privilégier l'envoi d'un journaliste pour la coupe du monde au Brésil.

5. On constate de plus en plus d'arrêts maladies à MCD. Que dit la médecine de travail à ce sujet ?

Le médecin du travail a été alerté sur cette situation et doit recevoir les salariés. La direction envisage pour certains collaborateurs un changement de vacation ou de rythme de travail.

6. L'émission de Paris /Alger à MCD a été suspendue le 17 avril pour cause des élections présidentielles. Mais depuis cette date, elle n'a jamais repris. Est ce quelle a été suspendue ou supprimée? Et comment se fait-il que dans ce cas on ait respecté la période de réserve dans un pays étranger, alors que ce n'est pas le cas sur d'autres antennes de FMM?

Pour des raisons éditoriales, l'émission a été suspendue jusqu'à nouvel ordre.

7. Le 26 mai dernier Un morceau de plafond est tombé sur l'emplacement d'un journaliste à MCD juste après qu'il ait quitté sa place. La direction a été avertie un an avant cet incident de l'état du plafond. Pourquoi rien n'a été fait pendant toute cette période. Et que comptez-vous faire sachant qu'un incident similaire a eu lieu ce mois à RFI aussi.

Un CHSCT extraordinaire a été réuni suite à cet incident et une communication a été adressée à l'ensemble du personnel. Un audit de tous les points de climatisation va être mené avec la vérification et la correction le cas échéant des gouttières d'évacuation, ainsi que le remplacement des dalles détériorées si besoin est.

8. Une pigiste de MCD a dû être transférée d'urgence par les pompiers dans un hôpital et les médecins lui ont prescrit un arrêt maladie de dix jours. Cet incident serait dû à une altercation avec un membre de l'encadrement. Pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé et comment est ce que la direction compte régler cette situation?

L'incident est dû à une altercation entre deux collègues. La direction recevra les deux salariés concernés par l'incident afin d'avoir leur version des faits.

9. Dans le nouveau studio de France24 en arabe, des lampes s'éteignent des fois en plein direct, la climatisation ne peut pas être utilisée tellement elle fait de bruit pendant les directs/enregistrements et dernièrement les techniciens ont perdu la main sur la caméra pour des problèmes techniques. Est-il prévu que ce studio soit amélioré? à la rédaction?

Les problèmes rencontrés dans le nouveau studio sont en cours de correction.